

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019

Ordre du jour :

Appel

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Préavis N° 08/2019 – Renouvellement des logiciels de gestion communale (GED, ERP, CH) et du site internet ;
3. Election complémentaire à la Commission de recours de protection des données en matière d'informatique ;
4. Communications municipales ;
5. Communications du Bureau ;
6. Divers et propositions individuelles ;

Le Président, M. Daniel Dietrich est heureux d'accueillir le Conseil dans cette nouvelle salle tant attendue et précise que les marques doivent encore être prises. En effet, tous les détails techniques ne sont peut-être pas encore au point. Il remercie l'assemblée de son indulgence pour d'éventuels couacs lors de cette première séance. Il explique la procédure pour l'utilisation des micros.

Il ouvre la séance à 20h05 en signalant que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

Il annonce l'absence des personnes qui se sont excusées pour la séance, soit :

MM. Sébastien Baconnier, Francisco Fiol, Yann Gyger, Thierry Lambelet, Philip Morel, Ramiro Rodriguez.

Non-excusee : Mme Sonya Bua Bolomey.

Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 53 membres du Conseil. Le quorum étant atteint, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Daniel Dietrich demande à l'assemblée si l'ordre du jour suscite des commentaires. Cela n'étant pas le cas, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité. Il rappelle que le PV de la séance du 7 octobre dernier sera traité le 9 décembre prochain, en même temps que le PV de la présente séance.

2. Préavis N° 08/2019 – Renouvellement des logiciels de gestion communale (GED, ERP, CH) et du site internet

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic et responsable de ce préavis, qui précise que le coût de l'hébergement Cloud, correspond à un coût annuel et non pas un coût d'investissement. Ce coût annuel est estimé à CHF 31'000.- La Municipalité a reçu deux offres complémentaires mais qui ne pas encore définitives. Ces offres, basées sur les besoins affinés, articulent des montants entre CHF 22'000,- et CHF 25'000.-, au lieu desdits CHF 31'000.-.

M. Daniel Dietrich le remercie et passe la parole à M. Fabien Descoedres, Président de la commission ad hoc, qui n'a rien à ajouter à son rapport. Aucun autre membre de la commission ne souhaite s'exprimer.

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Christian Zünd, Président de la commission des finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport. Aucun autre membre de la commission ne souhaite s'exprimer.

M. Daniel Dietrich ouvre la discussion sur le préavis N° 08/2019.

M. Pierre Etter remercie la Municipalité du projet bien ficelé et qui semble répondre aux besoins de la Commune. Il demande des précisions quant au N°4 du devis des coûts uniques « développement spécifique à la perception des impôts » de CHF 25'000. S'agit-il de l'intégration du Modèle Comptable Harmonisé MCH2, qui devrait être imposé aux communes vaudoises aux alentours de 2022 ? Si oui, serait-il préférable d'attendre que la solution ERP ProConcept l'intègre nativement d'ici 3 ans sans coup supplémentaire pour la Commune ? Ou alors de négocier un rabais puisque ces efforts de développement pourront bénéficier à d'autres communes clientes ?

M. Jerome De Benedictis répond qu'il s'agit d'un développement spécifique à la perception des impôts liés à la Commune d'Echandens et à la spécificité vaudoise. Des développements sont en cours au sein du programme Nest, lié aux aspects contrôle des habitants pour ensuite intégrer l'aspect perception des impôts d'une Commune. Aujourd'hui, ladite perception diffère d'un Canton à l'autre. La perception des impôts communaux au niveau valaisan et fribourgeois, pour laquelle des expériences ont été menées, ne correspond pas exactement à la manière de percevoir l'impôt communal dans les Communes vaudoises. Un programme lié à Nest, donc au logiciel contrôle des habitants est en développement. Il n'y a pas d'échéance pour l'aboutissement de ce projet. Pour Echandens, il est urgent de remettre à jour l'environnement informatique de la Commune. De ce fait, elle accepte d'assumer les CHF 25'000.- liés à la perception des impôts pour pouvoir mettre en œuvre le programme dès l'année prochaine. A terme, il est possible d'avoir une solution native, mais qui n'est pas garantie à ce jour.

M. Pierre Etter le remercie et demande s'il y a d'autres Communes dans le Canton qui utilisent cette solution.

M. Jerome De Benedictis répond que pour l'aspect perception des impôts, il y aura un interfaçage personnalisé. Pour Nest, il semble qu'il soit utilisé par des Communes pour un total de 3 Mio d'habitants en Suisse.

M. Pierre Etter aimerait connaître la taille des données nécessaires estimées à être hébergées, ou autres services, par rapport à la position N°4 des coûts annuels « hébergement Cloud » de CHF 22'000-25'000, en sus des services de host.

M. Jerome De Benedictis répond qu'il faut quatre serveurs pour l'hébergement des données, pour l'hébergement des logiciels et pour les suites bureautiques. La Commune

est partie sur un système VDI, avec une délocalisation complète des machines. Au lieu d'allumer Windows pour se connecter aux serveurs à distance, il est possible de se connecter directement auxdits serveurs. Cela évite des licences Windows, de l'entretien des installations informatiques de la Commune et des antivirus. A terme il s'agit d'une solution dématérialisée.

M. Pierre Etter le remercie et demande où se trouvent les montants pour le support technique, la maintenance, la personnalisation, la formation continue des employés communaux, l'administration tel que les droits d'accès, etc. dans les couts annuels. Est-ce qu'ils sont noyés dans les montants aux points 1, 2 et trois ?

M. Jerome De Benedictis précise qu'ils sont noyés dans les points 2, 3 et 4.

M. Pierre Etter demande quelle société à Morges a été retenue pour le renouvellement complet du site internet.

M. Jerome De Benedictis répond qu'il s'agit de l'agence *troisdeuxun*.

Plus personne ne demandant la parole, M. Daniel Dietrich lit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 08/2019
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet
- vu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 220'000.- pour le renouvellement des logiciels informatiques (GED, ERP et CH) et du site internet,
- d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur nos liquidités,
- d'amortir cette somme sur un délai de 10 ans,
- de porter au budget les coûts annuels engendrés par cet investissement.

3. Election complémentaire à la Commission de recours de protection des données en matière d'informatique

M. Daniel Dietrich rappelle qu'une information concernant cette élection accompagnait la convocation à la présente séance. Elle répond à l'intervention de M. Jacques Perrinjaquet lors de la séance du 24 juin dernier.

D'autre part, étant donné les développements de l'utilisation des moyens informatiques dans la gestion de la Commune, il y aura peut-être lieu de revoir la dénomination de ladite Commission afin qu'elle puisse élargir son implication dans des domaines autres que le simple recours. Cela pourra se faire lors de la prochaine constitution des commissions permanentes.

Il annonce que le Bureau du Conseil n'a reçu aucune candidature et demande à l'assemblée s'il y a des candidats pour le poste.

M. Daniel Monod présente sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente, M. Daniel Monod est élu par acclamation.

4. Communications municipales

M. Eric Maillefer :

1. Stand de tir

Les communes partenaires de notre Stand étaient au nombre de 9 :

- Bussigny / Chavannes-près-Renens / Crissier / Denges / Echandens
Echichens / Ecublens / Lonay / Préverenges

Lors la dernière séance des représentants des Municipalités, la demande de 3 communes supplémentaires a été acceptée. Ces 3 communes sont :

- Bremlens,
- Romanel-sur-Morges,
- Aclens,

ce qui porte à 12 le nombre de communes tirant actuellement à Echandens.

A ce jour, en raison de la fermeture du Stand du Boiron, 3 demandes supplémentaires nous sont parvenues pour une adhésion : Morges, Chigny et Tolothenaz.

Ces demandes sont actuellement à l'étude, notamment en ce qui concerne l'adaptation des infrastructures des bâtiments du Stand.

2. Vin Communal

Après de nombreuses années de collaboration avec la maison Hammel à Rolle, la Municipalité a décidé de rejoindre La Cave de la Côte, dont la Commune d'Echandens est sociétaire. La Municipalité remercie la maison Hammel et Monsieur Gilbert Hammel en particulier pour leur précieuse collaboration de plus de trente ans.

La récolte 2019 a été encavée dans les installations de Tolothenaz. La Cave de la Côte ayant été sacrée meilleure cave de Suisse 2019, nous nous réjouissons de cette nouvelle collaboration. Le design des étiquettes des bouteilles de vin blanc et de vin rouge a été revu par le graphiste, Monsieur Michel Wüthrich.

Le vin de réception, environ 200 bouteilles de blanc par an, restera confié au domaine des Abbesses.

3. Fusion des groupements forestiers d'Apples et du Veyron

Dans sa séance du 7 octobre dernier, la Municipalité a accepté le principe de la fusion des groupements forestiers d'Apples et du Veyron. Ce regroupement devrait avoir lieu en 2021 au plus tard.

Actuellement les deux groupements d'Apples (dont fait partie Echandens) et du Veyron sont indépendants. Le regroupement, proposé par la Direction Générale de l'Environnement (DGE), Service des Forêts est motivé par :

- La fusion de plusieurs communes en une entité appelée Hautemorges d'une part.
- Et d'autre part la réorganisation en deux triages entre les communes situées près du Jura, et celles situées près du Lac.

Cette nouvelle organisation permettra une gestion plus efficace des ressources et de planification forestière. Il n'y aura pas d'incidence sur les coûts annuels à la charge d'Echandens.

4. Parcelle N° 235 / Frais de dépollution

Suite au préavis N° 03/2019, accepté par le Conseil Communal dans la séance du 27 mai 2019, la société Masson & Cie SA a lancé les travaux de construction du 3^{ème} bâtiment. Les terrassements sont maintenant terminés. C'est avec satisfaction que la Municipalité a appris de la direction des travaux qu'aucune pollution n'avait été détectée et de ce fait qu'aucun frais ne serait à la charge de la Commune d'Echandens.

M. Christian Müller :**1. Rte de la Gare / rte de Bremblens**

Le dossier du projet de réaménagement de la route de la Gare et de la route de Bremblens a pris un peu de retard consécutif à des études photométriques supplémentaires demandées par la DGMR.

Le dépôt de la mise à l'enquête suivra après réponse de la DGMR.

Suivront les étapes de mise en soumission et établissement du préavis municipal.

Le début de l'exécution des travaux est toujours prévu au premier semestre 2020.

2. Éclairage public et Jointoiment de la place du Saughey

La mise en place des appliques dans le passage Diserens ainsi que les travaux de jointoiment de la place pavée sont maintenant terminés.

Le montant de ces travaux TTC a été de 13'660.20 CHF pour l'éclairage et de 13'837.30 CHF pour la place pavée.

3. Ch. des Jordils

Les travaux de réfection du chemin susmentionné, suite à l'affaissement de ce dernier lors des travaux sur la parcelle N° 208, ont débuté le lundi 21 octobre. Ces travaux sont effectués sous la responsabilité des maîtres d'ouvrage de ladite parcelle, mais sont sous surveillance d'un bureau mandaté par la Municipalité. Ils devraient durer encore 10 jours.

4. Ch. de l'Eglise

Consécutivement à la mise en place en sens unique du chemin de l'Eglise pour l'inauguration de la salle des Utins, la Municipalité a décidé d'étendre cette mesure pour une durée indéterminée, afin de procéder à une analyse de l'effet de cette application sur les chemins de la Plantaz et des Utins, par des comptages ainsi que des mesures de vitesses sur ces dits chemins.

Mme Katharina Zurn :**5. Infiltration d'eau Collège du Chaney – Lettre aux parents**

Suite aux fortes intempéries qui durent depuis plusieurs jours maintenant, nous avons constaté une infiltration d'eau sur deux chevrons de la charpente du toit du Collège du Chaney. Cette infiltration, dans la classe No 3 des 6P, a fragilisé un élément de faux plafond situé à la base d'un des deux chevrons problématiques. Cet élément s'est détaché du plafond durant le weekend.

Suite à cet événement, nous avons pris une série de mesures :

- Fermeture de la salle concernée jusqu'à nouvel avis et déplacement des élèves dans une autre classe.
- Inspection de la totalité de la charpente pour exclure tout autre dommage d'infiltration.
- Étude du problème par des professionnels en vue de sa résolution.

En l'état, il s'avère que l'infiltration ne concerne pas les autres classes et que la sécurité y est garantie. Nous veillerons bien évidemment à suivre l'évolution de la situation de très près et ne manquerons pas de vous en tenir informés.

5. Communications du Bureau**Résultat des élections fédérales du 20 octobre 2019 :**

Conseil National : bulletins rentrés : 748, taux de participation : 47.55%, bulletins valables 738.

Les huit premiers partis ayant obtenus des voix sont, dans l'ordre : PLR 3792 voix, PS vaudois 2388 voix, UDC Vaud 2008 voix, Les Verts 1939 voix, Les Vert Libéraux 926 voix, Jeunes Verts vaudois 338 voix, PDC 252 voix, Jeunes Vert libéraux 223 voix,

Conseil des Etats : bulletins rentrés : 748, taux de participation : 46.98%, bulletins valables 733.

Ont obtenus plus de 100 voix, dans l'ordre : Olivier Français 283 voix, Ada Mara 258 voix, Adèle Thorrens Goumaz 250 voix, Jacques Nicolet 124 voix, Michael Buffat 119 voix.

2^{ème} tour Conseil des Etats: Dimanche 10 novembre 2019, le dépouillement est assuré par le Bureau du Conseil.

Prochain Conseil : 9 décembre 2019 dans cette même salle.

Séance du 7 octobre 2019 au Château de Lausanne : M. Daniel Dietrich partage les réflexions suivantes, qui sont retranscrites ci-dessous :

- *C'est un des buts de la Municipalité et du Conseil Communal, c'est notre volonté, de tout mettre en œuvre pour assurer **ensemble** un développement harmonieux de notre village, assurer le bien-être de nos concitoyens tout en contrôlant la gestion, le budget et les comptes de la Commune.*
- *Nous ne sommes pas des professionnels, nous sommes miliciens, ce qui rend notre tâche plus difficile.*
- *Il est donc indispensable que chaque conseillère et chaque conseiller se sente confortable et dispose de toutes les informations nécessaires pour prendre ses décisions lors d'une séance du Conseil.*
- *En me remémorant certaines discussions sur des préavis, notamment celui **sur l'arrêté d'imposition** lors de notre séance du 7 octobre dernier, je remarque les points suivants :*
 1. *Je ne sais pas si c'était la présence de micros individuels, mais le débat a été particulièrement animé. Ceci est réjouissant et montre **notre** engagement et **notre** intérêt pour la chose publique. Je me tourne particulièrement vers les « jeunes conseillères et conseillers » pour leur dire de « **continuer dans cette direction, c'est ce que l'on attend de nous !!!** »*
 2. *Les différentes interpellations ont permis d'échanger et d'obtenir des informations **importantes** pour nous permettre d'orienter le vote que nous allions mettre sur notre bulletin.*
 3. *Mais personnellement, au moment du vote, j'ai ressenti un malaise. J'avais l'impression que nous n'avions pas tous les éléments pour évaluer les conséquences de notre vote. J'aurais souhaité que notre Municipalité puisse nous montrer l'impact à **long terme** d'une baisse d'impôt sur les comptes de la Commune compte tenu de l'évolution des charges et recettes, de la péréquation, des investissements prévus ou d'autres éléments.*
 4. *Pour un sujet aussi sensible, la Municipalité aurait pu se préparer à une telle présentation. Mais d'un autre côté, on ne peut demander à chaque Municipal de se préparer à toutes les éventualités pour chaque séance du Conseil.*
 5. *En tant que Conseiller, nous avons deux moyens d'obtenir des renseignements sur un préavis. A) en posant une question à la commission avant qu'elle siège. Et j'invite les conseillères et conseillers à utiliser plus souvent cette possibilité, notamment pour des questions techniques B) en intervenant lors de la séance du Conseil.*
 6. *Sur cette dernière possibilité, comme cela se passe dans certaines communes, je pense qu'en informant au préalable le Président du Conseil sur **l'intention** du dépôt d'une motion, d'un amendement, d'une interpellation, une conseillère ou un conseiller respecte une règle déontologique et donne la possibilité au Président du Conseil, et si nécessaire à la Municipalité, de se préparer pour mener le débat et apporter des éléments utiles pour notre prise de décision.*

7. *Je suis conscient que ce dernier point est un vœu, pas une obligation. Mais j'espère que prendrez en considération ces remarques lors de votre prochaine intervention en séance du Conseil.*
- *Je le redis, c'est un des buts de la Municipalité et du Conseil Communal, c'est notre volonté, de tout mettre en œuvre pour assurer **ensemble** un développement harmonieux de notre village, assurer le bien-être de nos concitoyens tout en contrôlant la gestion, le budget et les comptes de la Commune.*
 - *Cette mission je ne peux la concevoir qu'avec un dialogue ouvert et constructif au sein des séances.*

6. Divers et propositions individuelles

M. Luc Vittoz annonce que plusieurs Communes voisines offrent des subventions communales en matière d'énergie. La loi cantonale autorise les Communes à prélever une taxe allant de 0.1 à 0.7 cts/kW sur la facture d'électricité de leurs habitants pour approvisionner un fonds communal pour le développement durable. Cela concerne l'installation de capteurs photovoltaïques ou solaires, de pompes à chaleur, l'achat de moyens de locomotion électrique, d'un abonnement Mobility, l'amélioration de l'isolation, l'élaboration d'un bilan énergétique, etc. Actuellement Echandens ne subventionne que l'achat de vélos électriques. Est-ce que la Municipalité réfléchit à la création d'un tel fonds ?

M. Jerome De Benedictis répond pour l'ensemble de la Municipalité que la question s'est posée. Le Canton vient de taxer l'électricité pour alimenter un fonds énergétique. Est-ce que c'est à la Commune de distribuer des subventions, en percevant une taxe sur l'électricité, alors que le Canton le fait déjà ? D'autre part, il y a des taxes sur les égouts qui d'ailleurs sont amenées à augmenter en fonction de l'épuration des micropolluants. Est-ce que c'est le rôle des Communes d'ajouter une taxe sur l'électricité pour alimenter un fonds ? Toutes ces questions doivent trouver une réponse. Cela n'empêche pas la Commune de mettre en place une politique énergétique importante. Cela concerne entre autres le solaire sur les bâtiments communaux et le véhicule Mobility. La Commune réfléchit à toutes les possibilités. Le chantier, porté par les cinq municipaux, est ouvert et rien n'est figé. En l'état, la taxe sur l'électricité ne semble pas pertinente au niveau communal.

M. Luc Vittoz demande si le Conseil communal est consulté pour aider la Commune dans ses réflexions, puisque le chantier est ouvert.

M. Jerome De Benedictis pense qu'une part consultative pourra certainement avoir sa place. La forme de cette part consultative doit encore être trouvée, mais les idées sont les bienvenues.

M. Jacques Perrinjaquet demande, concernant le point 3 de l'ordre du jour, qui le Conseiller Monod remplacera.

M. Daniel Dietrich répond qu'il s'agit de M. Fabien Descoedres qui a démissionné.

M. Edy Bridy demande s'il y avait plus de bulletins nuls que d'habitude lors des élections fédérales d'octobre dernier, puisque la presse disait qu'il y avait énormément de bulletins nuls, à Tolochenaz par exemple.

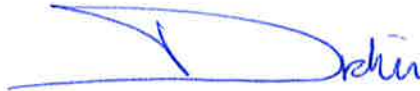
M. Daniel Dietrich lui rappelle les chiffres : sur 757 bulletins rentrés pour le Conseil national, il y avait 12 nuls. Pour 748 bulletins rentrés pour le Conseil des Etats, il y en avait 15. Cela ne correspond pas à plus de nuls que d'habitude.

M. Edy Bridy demande si un bulletin qui ne comportait pas le numéro du parti et/ou du candidat, était considéré comme nul, selon l'inscription dans une des brochures explicatives.

M. Daniel Dietrich répond par la négative.

La parole n'étant plus demandée, M. Daniel Dietrich invite la boursière à procéder à la distribution des jetons de présence. Il passe la parole une dernière fois au Syndic pour annoncer l'ouverture du bar et clôt la séance vers 20:45.

Le Président :



Daniel Dietrich



La Secrétaire :



Thérèse Maillefer